BORDEAUX AQUITAINE RESTRUCTURATION – PCR5

ENGAGEMENT

En sa qualité de structure porteuse du Plan Collectif de Restructuration Aquitaine 2022-2025, Bordeaux Aquitaine Restructuration, ci-après désignée BA-r, en assure la gestion collective. A ce titre, BA-r :

- Est l'interlocuteur unique de FRANCEAGRIMER et constitue l'interface entre leurs services et les demandeurs engagés dans le Plan Collectif de Restructuration Aquitaine de 2022 à 2025,
- Assure un accompagnement personnalisé des demandeurs engagés dans ledit plan collectif et le suivi de leur demande,
- S'oblige à transmettre toutes les demandes d'engagement ainsi que télétransmettre les demandes d'aide et de paiement déposées par les demandeurs audit plan collectif auprès du service territorial de FRANCEAGRIMER dans les délais imposés,
- Communique auprès des demandeurs engagés toute information ou évolution relative au plan collectif Aquitaine pour les campagnes 2022-2023 à 2024-2025,
- S'engage à fournir tout justificatif demandé et accepte les vérifications nécessaires engagées par les autorités chargées des contrôles.

Aussi, par la présente, je soussigné(e)…….

Agissant au nom de la société : ……..

Exploitant sous le numéro CVI : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Et enregistré(e) au répertoire SIRET sous le numéro : /__/__/__/ /__/__/__/ /__/__/__/ /__/__/__/__/__/

- M'engage à m'acquitter <u>des frais d'inscription</u> de 60 TTC (50 € HT) auprès de BA-r dès le dépôt de mon dossier d'inscription au plan collectif Aquitaine 2022-2025. Ces frais seront **<u>déductibles</u>** de ma première facture pour frais de dossier mais resteront acquis par BA-r si aucune demande d'aide n'est faite pendant la durée du plan collectif,

- Atteste être informé que dans le cadre de mon engagement au plan collectif Aquitaine 2022-2025 <u>des frais de dossier</u> seront à régler (par hectare déposé lors de la demande annuelle de plantation) :

- Jusqu'à 1 ha : 180 € HT
- A partir d'un ha : 180 €/ha HT
- Jeune agriculteur : 120 €/ha HT

Et m'engage à m'acquitter de ces frais annuels auprès de BA-r **au plus tard un mois après le versement de l'aide** par FRANCEAGRIMER,

- M'engage à respecter les délais indiqués par BA-r pour télétransmettre sur le portail Vitirestructuration mes demandes d'aide et de paiement pour la campagne concernée afin de ne pas compromettre la conduite de mon dossier,

- M'engage à informer BA-r dans les plus brefs délais de tout changement de statut juridique pour mon exploitation.

En tout état de cause, BA-r ne pourra en aucun cas être tenu responsable si les informations fournies par le demandeur sont erronées et si le demandeur ne suit pas les recommandations faites par BA-r, notamment sur les délais à respecter.

BA-r ne pourra pas non plus être tenu responsable de la décision finale d'octroi des aides à la restructuration, qu'elle soit favorable ou défavorable au demandeur, FRANCEAGRIMER étant la seule instance souveraine dans l'octroi des aides.

Nom & prénom du signataire : …….

Fait à : …….. Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Le …….

(Si société, signature, nom et prénom du représentant légal)